

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pour une politique française de clarté. — Lord Grey et l'Entente cordiale. — Prétentions américaines intempestives. — Le programme de réparations de l'Allemagne.

Le refus du parti radical d'entrer dans le cabinet Poincaré a été interprété par certains d'une manière inexacte : ils ont représenté cette attitude comme un désaveu de la politique générale de l'ancien président de la République.

Il est possible qu'en matière de politique intérieure des divergences, plus ou moins accusées apparaissent. Mais dans le domaine de la politique étrangère, il semble que la grande majorité des radicaux pensent en Français et non en internationalistes. Un des chefs, M. Gaston Doumergue, s'exprime en ces termes, dans *Actualités* :

Y a-t-il beaucoup de gens qui voient clair devant eux ? Je crains que non...

S'il en est ainsi, la tâche du nouveau Président du Conseil est nettement indiquée. Il doit commencer par essayer de maître de la lumière dans l'obscurité où nous cherchons notre voie. C'est bien son intention, semble-t-il. Il suffit pour s'en convaincre, de lire le très intéressant discours qu'il a prononcé, à la Chambre, en réponse aux interpellations qui lui ont été adressées dès le premier jour. Dans ce discours, bien mieux que dans la Déclaration ministérielle, il a exposé ses vues sur la situation actuelle avec une netteté et une précision qui ont produit une vive impression, même sur ceux qui n'étaient pas très bien disposés pour lui. Il a dit comment il voyait cette situation et comment il entendait se comporter, en face de chacun des problèmes qui en forment la trame passablement embrouillée.

Retenons la phrase : les déclarations de M. Poincaré « ont produit duit une vive impression, même sur ceux qui n'étaient pas très bien disposés pour lui ».

N'est-ce pas un aveu ?

Si nous souhaitons savoir maintenant pourquoi le vieux leader radical a éprouvé une impression favorable, qu'il n'a pas été seul certainement à ressentir, nous n'avons qu'à relire la conclusion de son éditorial :

On peut espérer, déclare-t-il, que, grâce à la volonté qu'a affirmée notre nouveau Premier de situer en pleine lumière tous les aspects des problèmes extérieurs, nous allons bientôt commencer à sortir de la nuit où nous n'avons que trop longtemps erré en toutes matières. Ce ne sera pas trop tôt.

On le voit, ce que M. Doumergue attend du Premier français — et en la circonstance il est en plein accord avec l'unanimité de la nation — c'est qu'on mette en pleine lumière la situation de la France.

Pendant de trop longs mois, on a tenté de « chloroformer » l'opinion publique, on s'est appliqué à la faire « errer ».

Aujourd'hui, tous les partis politiques, qui repoussent avec énergie le mot d'ordre des internationalistes : « Sauvons l'Allemagne ! Sabotons la France ! » se groupent une fois de plus, pour la défense de la patrie.

Le parti radical ne peut lui-même que gagner en ne s'excluant pas de la communauté française.

Le vicomte Edward Grey vient de faire sa rentrée dans la vie politique, après un effacement, dû à la maladie, qui n'a pas duré moins de sept ou huit ans.

Avant la guerre, lord Grey a dirigé pendant de longues années la politique étrangère de Grande-Bretagne. C'est en grande partie, sous son ministère, que s'est édifiée l'Entente cordiale.

Aujourd'hui, s'il quitte sa retraite, c'est pour combattre Lloyd George et le système coalitionniste, c'est pour prendre, aux côtés de son chef, Asquith, la direction du parti libéral.

Nous ne saurions assister, indifférents, aux actes de ce leader anglais. Qu'on ne s'y trompe pas : la lutte ardente qu'il vient d'engager contre Lloyd George nous intéresse au plus haut point.

S'il parvenait à reprendre le pouvoir, les relations franco-britanniques s'en ressentiraient profondément.

Confident, puis continuateur, d'Edward VII, il s'est toujours montré pour la France un ami loyal, prudent, sincère et ferme.

Dans le discours, qui est un acte, qu'il vient de prononcer au Central

Hall à Westminster, il s'est attaché à mettre en lumière quelles déplorable méthodes avaient compromis l'Entente Cordiale.

Alors que celle-ci était née et s'était nourrie d'une profonde confiance réciproque, lord Grey constate qu'on procède aujourd'hui à Londres par coups de surprise : au lieu de se confier mutuellement ses projets pour tenter de les harmoniser, on offre, au pied levé, des solutions improvisées qui ne règlent rien, mais accroissent plutôt les difficultés.

Voici le passage capital de son véritable réquisitoire :

Le Conseil suprême a sapé la confiance qui existait depuis des années entre l'Angleterre et la France. L'entente cordiale était l'œuvre de Lord Lansdowne, de M. Paul Cambon à Londres, de M. Delcassé et de l'Ambassadeur britannique à Paris. Elle a été constituée en suivant l'ancien procédé et avec elle existait cette confiance grâce à laquelle aucun des deux Gouvernements n'infligeait de surprise à l'autre et grâce à laquelle il y avait toujours entre eux une bonne foi parfaite et un contact étroit.

Eh bien, le Conseil suprême a détruit tout cela.

Aussi bien, lord Grey ne voit-il d'issue aux difficultés internationales de toutes sortes de l'heure présente que dans un retour à l'Entente cordiale, loyale et ferme.

Il a déclaré en substance :

Le rétablissement de bonnes relations avec la France est aujourd'hui l'élément essentiel de la politique européenne. Tant que la confiance qui régnait autrefois entre nous n'aura pas été rétablie entre les deux Gouvernements, aucune conférence, aucune tentative pour reconstituer l'Europe ne réussira.

Si la confiance se rétablit, ce sera le point de départ pour la sécurité et la paix et pour la reconstruction de l'Europe.

Nous ne pouvons souhaiter qu'une chose : que la majorité des Anglais partagent les idées et sentiments de lord Grey.

Les nouvelles qui nous parviennent ces jours-ci des Etats-Unis sont loin d'être favorables.

Hier, c'était le sénateur Mac Cormick qui revendiquait avec force pour le gouvernement de Washington une sorte de droit de regard et même de contrôle sur la France.

Aujourd'hui, c'est une section de la « haute commission interaméricaine », que préside en personne le ministre du commerce, M. Hoover, qui adopte des conclusions inquiétantes.

N'estime-t-elle pas, en effet, que les paiements de réparations dus par l'Allemagne doivent être révisés, de façon à s'harmoniser avec les capacités de celle-ci ?

Ne propose-t-elle pas, de plus, que le gouvernement américain invite les nations américaines, spécialement la France, à réduire presque complètement les forces armées ?

Dans le même ordre d'idée, on prête au Président Harding la décision de n'aller pas à Gènes, pour les Etats-Unis, tant que la France n'aura pas désarmé et mis son budget en équilibre !

Vraiment, la propagande anti-française a tristement semé Outre-Atlantique !

Ceux qui proposent une pareille ingérence dans les affaires de la France considèrent la vie internationale comme une affaire commerciale.

N'est-il pas étrange que ces farouches créanciers qui n'ont cure d'oublier leurs créances se sont comportés de telle sorte qu'ils ont mis la France dans la quasi-impossibilité de se faire payer par l'Allemagne ?

Nos finances ne sont pas brillantes. Il est possible. Mais on oublie un peu trop, à Washington, que ce n'est pas moins de 80 milliards que nous avons avancés pour le compte de l'Allemagne.

On feint d'ignorer aussi quel lourd fardeau la France a supporté tout au long de la guerre.

Quant au reproche de ne désarmer point, on ne sait donc pas que l'Allemagne n'attend que notre désarmement pour refuser définitivement tout règlement. Tous ces attermolements ont-ils un autre objet que de différer les versements dans l'espoir qu'un jour viendra où l'on pourra dire sans risque : Non !

Faudra-t-il rappeler à nos créanciers américains que si la France ne peut, malgré ses aspirations expresses, se libérer de la charge de ses armées, c'est en grande partie par la faute des Etats-Unis ? Washington n'a-t-il pas refusé de signer le Traité de Versailles, qui comportait déjà d'immenses renonciations de notre

part ? Washington ne s'est-il pas empressé de repousser le pacte de garantie, proposé par son Président pour nous arracher de nouvelles et considérables concessions faites par nous en pure perte ?

Si les Etats-Unis ne veulent pas, au nom de leur fameux principe Monroe, de liaison, de solidarité formelles, avec les nations européennes, qu'ils aient du moins la décence de ne prétendre pas s'ingérer dans nos affaires.

Jadis la France fut autrement chevaleresque lorsqu'elle a permis à la grande République de se fonder !

Nos créanciers américains pousseront-ils l'impudence jusqu'à nous obliger de leur rappeler que depuis 150 ans il y a une dette non seulement de reconnaissance, mais aussi matérielle et financière, qui n'a jamais été réglée ?

En Allemagne, les délibérations, poursuivies depuis une semaine entre les populistes, le centre et les démocrates, semblent s'orienter vers un compromis.

Le chancelier paraît avoir enfin rallié les leaders des partis bourgeois et du parti social-démocrate à son projet d'emprunt forcé, imposé selon les rôles déjà existants de l'impôt sur les fortunes.

D'un autre côté, le conseil des ministres aurait achevé l'examen du programme de paiements et de garanties pour 1922, réclamé par la Commission des Réparations.

Dans ces conditions, le gouvernement allemand serait en mesure, à la date fixée du 27 janvier, de faire connaître aux Alliés son plan d'exécution des réparations, plan prescrit à Gènes.

Du même coup, la crise gouvernementale qu'on redoutait, semble conjurée, du moins pour le moment.

Mais, peut-on demander, quelle sera la valeur du plan de garanties et d'assainissement financier que la Commission des Réparations va recevoir ?

Il ne faut pas s'illusionner : ce programme vaudra ce que les Alliés voudront qu'il vaille.

Les Allemands ne désespèrent pas de voir alléger, une fois encore, leurs charges de réparations, ils ne seront satisfaits que le jour où les réparations auront été complètement supprimées. Et encore ?

Les sérieux avantages, obtenus à Gènes, grâce à leur méthode dilatoire et à leurs gémissements incessants, ne leur échappent pas : ils les tiennent pour un commencement et ils escomptent bien que la grande Conférence de Gènes réduira encore les chiffres de leurs versements.

A Gènes, les Allemands retrouvent leurs bons amis d'Autriche et des Soviets : leur cohésion doit leur valoir, pensent-ils, de nouvelles et considérables réductions.

Nous voudrions être assurés que ces espoirs resteront déçus.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

L'Allemagne peut payer

déclare un grand industriel anglais

L'un des dirigeants de l'industrie cotonnière anglaise, sir John Leigh, propriétaire de la « Pall Mall Gazette » publie dans son journal un article intitulé : « L'Allemagne peut payer et doit payer ».

Sir John Leigh compare les ressources minières et la production industrielle de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, et établit une fois de plus, par des faits et des chiffres, que l'Allemagne est parfaitement en mesure de s'acquitter des obligations qu'elle a souscrites à Versailles.

Un argument particulièrement probant est celui que l'auteur tire des statistiques relatives aux exportations de cuivre, effectuées par l'Amérique dans les trois pays en question.

Des Américains

contre la France

Au cours d'un débat au Sénat américain sur le projet de loi relatif à la consolidation des dettes alliées, M. Borah a déclaré que les nations alliées, en révisant le traité de Versailles et en réduisant les armées à des proportions raisonnables, pourraient non seulement payer les intérêts de leurs dettes envers les Etats-Unis, mais aussi rembourser une partie des dettes elles-mêmes.

M. Borah a ajouté que tant qu'on poursuivra en Europe la politique actuelle, le gouvernement américain sera justifié en traitant la question des dettes alliées à un point de vue purement d'affaires.

M. Borah a prétendu qu'il ne pouvait comprendre que la France ait besoin d'une armée de 850.000 hommes ou d'un million pour sa protection contre l'Allemagne dont l'armée a été réduite à 100.000 hommes.

Une taxe sur les noctambules

en Allemagne

La commission fiscale du conseil municipal a décidé d'établir une taxe sur les noctambules qui sera perçue sur toutes les personnes présentes après une heure du matin dans les cafés, bars et autres établissements similaires et qui sera de trois marks par heure dans les établissements qui ne servent que de la bière et de 6 marks par heure dans les autres. Cette taxe, qui existe déjà à Stuttgart, y rapporte 100.000 marks par mois environ.

On espère qu'à Berlin elle rapportera quelques millions de marks par an.

Aux Indes anglaises

Le correspondant du « Times » à Bombay dit que la situation aux Indes empire et qu'on n'arrivera pas sans troubles ni désordres à une solution.

Les enfants

de Charles d'Autriche

vont rejoindre leur père

Les enfants de l'ex-empereur Charles d'Autriche, exception faite du petit malade qui les rejoindra plus tard, ont quitté mercredi soir Rorschach, via Berne pour se rendre à Genève, où ils se sont arrêtés deux heures seulement avant de poursuivre leur voyage.

Ils étaient accompagnés de la comtesse Mensdorff, et de M. von Fischer-Anker.

Un mot de Trotsky

Dans un grand discours, prononcé au Congrès de la jeunesse, M. Trotsky a comparé l'Europe occidentale à la Russie soviétique.

« Nos ennemis mortels, a-t-il dit, sont obligés de voyager dans le même compartiment que nous aussi longtemps et jusqu'à ce que l'un flaque l'autre par la portière ».

M. Trotsky a déclaré que l'invitation du gouvernement des Soviets à Gènes prouve que l'Europe n'a pas réussi à vaincre la Russie bolcheviste.

Le shah de Perse en France

On annonce officiellement le départ du shah de Perse qui vient faire une cure en France.

Le prince héritier, qui est actuellement à Paris, étant chargé de la régence pendant l'absence du shah de Perse, a été invité à partir bientôt pour Téhéran.

Les relations

franco-espagnoles

Selon le journal « les Débats », les ministres espagnols ont assisté à un déjeuner, à l'ambassade de France et ont emporté l'impression que la République française nourrit les meilleurs desirs pour arriver à une entente. Il semble que les difficultés entre les deux pays, portant plus sur la forme que sur le fond, proviennent de désaccords existant dans la législation douanière de la France et de l'Espagne. Aussi, il paraît probable qu'un projet de loi permettant plus de flexibilité à la politique douanière espagnole sera soumis aux Cortès.

Les événements du Maroc

On annonce que Madou-Ben-Hamou, cousin et lieutenant d'Abel-Krim, le chef des Rifains en guerre avec les Espagnols, est arrivé à Oran venant de Port-Say, où il se trouvait depuis quelques jours.

On croit que Madou-Ben-Hamou s'embarquera pour la France.

Le lieutenant Vilgrain

est acquitté

Dans l'audience de jeudi, le Conseil de guerre a entendu le réquisitoire du Commissaire du gouvernement qui a affirmé sa conviction dans

la culpabilité du lieutenant Vilgrain, et les plaidoiries de MM. Forgeot et de Monzie qui ont réclamé l'acquiescement de leur client.

Le Conseil de guerre, par 6 voix contre 1, a prononcé l'acquiescement du lieutenant Vilgrain.

Le prêt du soldat

ne sera pas diminué

Il y a eu ces temps derniers une certaine émotion dans les casernes, provoquée par l'annonce que la commission parlementaire des économies avait émis l'avis que le prêt des soldats fût ramené au taux d'avant-guerre, c'est-à-dire à un sou.

Renseignements pris, le ministère de la guerre n'a pas été saisi de l'avis émis par la commission des économies. Par conséquent, aucune étude dans le sens d'une réduction du prêt n'a encore été faite.

Le soldat continuera longtemps encore, selon toute vraisemblance, à toucher cinq sous par jour, ses timbres-poste mensuels et son paquet de tabac.

L'inhumation du Pape

Jeudi, à eu lieu dans la Crypte du Vatican, l'inhumation de la dépouille mortelle du pape Benoît XV.

Chambre des Députés

Séance du 26 janvier 1922

La Chambre continue la discussion du projet de loi accordant des avantages aux fonctionnaires mobilisés. M. About soutient un amendement accordant aux fonctionnaires une majoration d'ancienneté calculée suivant le temps passé dans les unités combattantes, dans la zone des armées, à l'intérieur, en captivité, dans les hôpitaux ou en instance de réforme. L'amendement est repoussé.

La Chambre adopte un amendement tendant à assimiler les fonctionnaires restés à leur poste en pays envahis, aux fonctionnaires emmenés en captivité. L'article 6 est voté.

Les articles 7, 8, 9, 11, 13 à 17 sont votés. La Chambre procède à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Raiberti : M. Chassaing-Goyon est élu par 256 voix.

Séance du 27 janvier 1922

La Chambre vote un douzième provisoire applicable pour le mois de février aux dépenses recouvrables sur l'Allemagne (régions libérées) et aux dépenses de l'armée du Rhin.

La Chambre reprend la discussion du projet accordant des avantages aux fonctionnaires mobilisés et vote le chapitre 17. Puis la discussion au sujet de la Banque industrielle de Chine est ouverte. M. Guernier soutient le projet tendant au « remplacement » de cette Banque. M. Tatinger dit qu'avant de s'intéresser à cette affaire il faudrait savoir ce qu'il en coûterait.

M. de Lasteyrie, ministre des finances, soutient le projet qui est adopté.

Sénat

Séance du 27 janvier 1922

M. Lebert interrompt au sujet des moyens occultes employés par le juge d'instruction de Tulle pour découvrir les coupables des lettres anonymes.

M. Barthou déclare que ce magistrat n'aurait pas dû employer ces procédés. Un ordre du jour pur et simple est voté.

CHRONIQUE LOCALE

LES BONNES AFFAIRES!!!

Les affaires sont les affaires, disent les gros marchands : pas de sentiment, des prix, des chiffres. Si l'on fait des affaires, c'est pour gagner ; celui qui perd, tant pis pour lui : c'est un maladroit. Pendant la guerre, d'aucuns ont prouvé qu'ils n'étaient pas, disons, maladroits. Avant la guerre, ils étaient à la cote, ils sont riches aujourd'hui.

L'Etat a fait du commerce aussi ; mais il peut se flatter d'avoir été un maladroit.

Chaque jour, on s'aperçoit de la façon dont il a commercé, car chaque jour, les contribuables apprennent le déficit énorme qu'ils ont à combler du fait de la mauvaise gestion de l'Etat-commerçant.

On a cité, on cite, on citera beaucoup de faits au passif des dirigeants de ces institutions commerciales créées pendant la guerre, au nom de l'Etat. Nous pouvons bien rapporter un de ces faits.

Il est simple mais combien suggestif.

Pendant la guerre, un commerçant avisé vendit à l'Etat 5 millions de verres à vitres au prix de 14 fr. le mètre.

Les dirigeants de nos services du ravitaillement et des stocks avaient cru avoir besoin de cette énorme quantité de verres. Ils voulaient probablement, édifier des maisons de verre ou rien n'aurait pu échapper à un œil investigateur.

Les maisons de verre ne furent pas construites : il n'y eut que des barreaux... en bois. Aussi, les verres restèrent pour compte aux acheteurs, c'est-à-dire à l'Etat.

La guerre terminée, que faire de ces 5 millions de verres à vitres ? Il est étonnant que l'ordre n'ait pas été donné de les briser !

L'Etat les mit en vente ; son représentant fit appeler le vendeur des verres et offrit de les lui vendre. Le vendeur devenant acheteur proposa un prix. Il avait vendu les vitres 14 francs le mètre, il proposa de les racheter au meilleur prix pour lui...

Après discussion, l'Etat et le vendeur-acheteur tombèrent d'accord. Le marchand qui les avait vendues 14 francs le mètre, les reprit au prix de 3 francs !!!

Qui a eu le bénéfice ? Ce n'est pas l'Etat : encore moins les contribuables, car ce sont toujours les contribuables qui combient, avec leur argent, les déficits créés par les agents de l'Etat-commerçant !

L'Etat-commerçant ne craint pas de faire les achats : il trouve toujours des fournisseurs, et il accumule les stocks. Les fournisseurs se font toujours payer, et tant pis si les fournisseurs restent pour compte.

La ville de Paris, actuellement, est à même de se rendre compte de ce que lui... rapportent les stocks de denrées accumulées dans les fameux barraques.

Et les soldats de nos garnisons, à Cahors surtout, apprécient — oh oui ! aujourd'hui la bienveillance de l'Etat qui leur fait servir 5 et 6 fois par semaine, le délicieux... singe !

L'Etat-commerçant a permis à des malins de faire leurs affaires. Il n'a pas fait les siennes, celles des contribuables. Qu'importe, puisqu'aussi bien un M. Nouveauche quelconque peut dire : « Eh bien, quoi ! Si je répartis les millions que j'ai dans ma poche entre les contribuables, ceux-ci ne toucheraient que quelques centimes. Ces centimes ne les rendraient pas plus heureux, tandis que mes millions gagnés ou... empêchés font mon bonheur !... »

Et ce raisonnement paraît tellement juste, que l'Etat laisse les millions aux nouveaux riches et encaissent les centimes additionnels des contribuables...

LOUIS BONNET.

Sites et monuments cadurciens

IV. — Dans l'ombre de la Cathédrale...

(Suite)

La chapelle Saint-Martin nous a retenus longuement devant ses fenêtres, ses peintures, ses ornements précieux ; la chapelle profonde devant ses inscriptions gothiques et son bas-relief mutilé. Hâtons-nous maintenant vers d'autres trésors de pierre que la Cathédrale a lentement rassemblés dans son ombre, dont elle a su conserver pour notre joie sinon l'intégralité, du moins la plus indispensable partie. Poussons la porte à cadre de marbre rouge voisine de la chaire. Un étroit passage à degrés nous conduit dans le cloître.

Les soubards du Béarnais ont beau avoir choisi cet endroit pour y commettre les pires de leurs méfaits ; ils n'ont pas réussi à défigurer le chef-d'œuvre d'Andoine de Luzech. Si les niches ont perdu leurs statues à l'exception de celle de la Vierge, si beaucoup de piliers ont eu leurs figurines martelées, s'il reste à peine un échantillon des penditifs des voûtes, si un seul arcane garde ses meneaux, on trouve encore à l'intérieur et à l'extérieur des galeries assez de sculptures pour pouvoir juger de la prodigieuse imagination et de la maîtrise parfaite des architectes et des ouvriers du début du xvi^e siècle. Les tempêtes n'ont nulle part brisé la merveilleuse toile d'araignée que tissent, en la renouvelant à chaque compartiment, les nervures des voûtes. L'ingéniosité et la délicatesse de ces arabesques de pierre nous

Bibliographie

ON NE MEURT PAS

(Preuves scientifiques de la survie) Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences par Léon Chevreuil (12 mille). On ne meurt pas nous montre que, par des voies rigoureusement scientifiques, on peut sinon résoudre le grand problème du moins en soulever le voile. Que tous ceux qui ont pu croire à cette affirmation impie, que la mort est la fin de tout, lisent ce livre et ils seront consolés ; car ils ne doutent plus de revoir ceux dont ils portent le deuil. Pour ceux qui croient déjà, ils apprendront qu'en dehors de l'enseignement doctrinal, il est une voie qui mène à la certitude et que, par la simple observation des faits, le matérialisme est définitivement vaincu. Jouve et Cie, éditeurs, 15, rue Racine, Paris VI... 5 fr.

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 79 de la Femme et l'Enfant qui vient de paraître :

Un assaut décisif pour le vote familial, docteur Jacques Bertillon. — La famille nombreuse et le logement, Georges Risler. — Une idée : notre ligne de conduite, La Femme et l'Enfant. — Un fait : La liberté de conscience en Alsace et l'enseignement, Paul Coquemard. — La vie intellectuelle et morale : Le billet de l'océan ; le Théâtre ; le Cinéma ; le Livre du jour. Variétés : Souffrir pour être belle ; Quatre heures sous la machine à coudre, Henry Gosira. — La corbeille à ouvrage, Mireille. — Un peu de médecine, beaucoup d'hygiène, docteur Ixe. — Petits travaux, grandes économies ou l'art de se passer des autres, Maître Jacques. — La page de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, Thérèse Casevit. — Le tour des carrières féminines. — Le coin des mamans. — Courrier de Quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — Apprenons la musique (15 leçon), J. Ramus. — La danse : premiers pas du danseur, l'académicien. — Petit cours d'Espéranto, docteur Pax. — Economie ménagère : Nos interviews culinaires ; la femme chez elle ; petit code des convenances et des usages ; à la ferme et au jardin ; santé, beauté, maintien. — La Mode pour les petits et pour les grands, Jacqueline Fortier. — Sous la lampe : Routine et empreintes, Augusta Moll-Weiss ; la taupe à qui l'on avait mis des lunettes, Franc-Nohain ; A Mollère, Auguste Faure. — La robe de laine, Henry Bordeaux. — Petite correspondance, Trait d'union, La Finette

Abonnements : 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

LA NATURE

L'histoire, a-t-on dit, est un recommencement. Il y paraît, à lire dans La Nature de cette semaine l'histoire de Fulton et de son sous-marin Le Nautilus. Il avait proposé à la France et après essais réussis de lancement de torpille à Cherbourg on s'en désintéressa. Il le porta à l'Angleterre qui le considéra comme inutile et dangereux pour les maîtres de la mer. Et le sous-marin attendit un siècle pour renaitre !

M. Lafont continue son très clair exposé des théories de la relativité et des découvertes d'Einstein. Cette semaine, il discute les notions de temps et de mouvement, qui nous paraissent si évidentes dans la géométrie classique que nous nous étonnons d'avoir accepté sans discussion ces théories depuis Newton.

Les récentes expériences de M. Loth à Villacoublay sur le guidage des avions dans la brume et la nuit sont rapportées avec détail et illustrées de belles photographies. Voici des allumettes inaltérables à l'humidité, et qui s'enflamment même après un court trempage dans l'eau. Le croira-

ton ? Le secret de ces « Naiades » puisqu'il faut les appeler par leur nom tient dans une nouveauté de composition de leur pâte.

Ce numéro de La Nature se termine par une étude d'ensemble des procédés actuels de diagnostic de la tuberculose : question technique fort intéressante, question d'une importance sociale capitale. Le Supplément, très varié, renseigne sur les moyens d'obtenir que les poules pondent en hiver, publie les derniers résultats connus du recensement de l'année dernière, contient maintes informations techniques, décrit toutes une série d'appareils nouveaux, ingénieux et utiles.

LA NATURE. Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LES ANNALES

Les Annales commencent cette semaine la publication de Pop de mon Cœur, qui fut joué avec tant de succès au cours de la saison. Elles donnent en outre des propos de Sacha Guityr recueillis par André Lang ; une jolie page de l'historien G. Lenôtre ; une attrayante chronique de Camille Flammarion. Le député André Fribourg y commente la situation politique. Joignez à cela des articles de Henry Bidou, Pierre Brisson, Hugues Delorme, des poèmes d'Hélène Picard, Ed. Harau-court, Abel Bonnard, et vous aurez une idée de ce que la grande revue parisienne offre à ses lecteurs.

Partout : 0 fr.75 centimes

La Revue de la Semaine illustrée Directeurs: Fernand Laudet, de l'Institut et Jacques Boulenger.

Sommaire du 20 janvier 1922 Conférences de la société des conférences Lucien Guityr, Molière comédien, Camille Julian, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les Origines de la France (II). — Jean Longnon, Vulgarisation et Synthèse historique. — Pierre de Coubertin, Entre deux batailles. — André Beaunier, la folle jeune fille (roman) (fin).

LA VIE DE LA SEMAINE De Cannes à Gènes et à Paris. La crise française, par Pierre de Quirielle. — Le Cinéma, par Paul Heuzé. — Les Livres, par Max Buteau. — La baisse, par Édouard de Keyser. — Revue des faits de la semaine.

Rédaction et administration: 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8°.

LA REVUE HEBDOMADAIRE La plus variée, la plus commode, la moins chère des grandes revues françaises. Publie dans son numéro du 21 janvier 1922 :

A propos du tricentenaire de Molière : Courteline et Sacha Guityr, par René Benjamin. — Les tendances intellectuelles de la jeunesse allemande, par Pierre Lafue. — Gustave Flaubert (V), Madame Bovary, par Albert Thibaudet. — La Chronique parisienne de Louis Latzarus.

Supplément théâtral mensuel Réservé aux abonnés Le 28 janvier : Mademoiselle Pascal, par Martial-Piéchaud. Prochainement : Henry Duvernois, Paul Géraldy, etc.

ABONNEMENTS : France : Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Trois mois, 15 fr. — Etranger, 60, 32 et 17 fr. Spécimen gratuit sur demande. Le numéro 4 fr. 50. — Chèque postal : 176-70. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Chemins de fer d'Orléans

Alger ou Oran par Port-Vendres La traversée la plus courte de France en Algérie. Le trajet le plus rapide de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne ou par Bordeaux, Toulouse, Narbonne.

D'accord avec la compagnie de Navigation Mixte les compagnies d'Orléans et du Midi ont rétabli les facilités existant avant la guerre, pour les voyages en Algérie, par la voie de Port-Vendres, voie qui assure la traversée la plus courte entre Alger ou Oran et la France.

Sur présentation de la lettre de la compagnie de Navigation Mixte, les informant que leur place est retenue à bord, les voyageurs peuvent, dans les principales gares du Réseau d'Orléans, obtenir d'avance leur billet de chemin de fer pour Port-Vendres et faire enregistrer leurs bagages directement pour Alger ou Oran. De même, au départ d'Alger ou d'Oran, les Agences de la Compagnie de Navigation

Mixte délivrent immédiatement les billets de Chemin de fer pour le voyage de Port-Vendres aux mêmes gares principales du Réseau d'Orléans et enregistrent les bagages directement pour ces gares.

VENTE EN GROS

FROMAGES FINS DE L'EST FRUITS SECS Grand assortiment pour Pâtisseries Cafés verts et torréfiés Huiles, Graisses, Saucissons d'Arles

Importation directe du Havre et de Marseille EPICIER, PATISSIERS, CHARCUTIERS, HOTELS Hâtez-vous de demander les prix de gros à L. FRAYSSE, de Vaylats (Lot)

Place St-Jacques, à LUNÉVILLE (M.-et-M.) Toute bonne maison sera créditée de 30 jours

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manqué d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL Ancien Maître des Hôpitaux de Paris Docteur en Médecine de la Faculté de Paris écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 7 francs. — Prix du litre : 12 francs

Vente à Grand Rabais

La Maison CHABERT

Tailleur sur Mesure et Confection

67, Bd Gambetta, en face l'Hôtel des Ambassadeurs

Préviend le public qu'il vient de recevoir un Stock de complets et par-dessus pour hommes, jeunes gens et enfants de la dernière fraîcheur et d'une coupe irréprochable, vendu aux prix les plus réduits.

Spécialité de vêtements de travail des meilleures marques

RAYON DE MESURES. — Grand choix de draperie anglaise et française aux prix les plus réduits La Maison est ouverte DIMANCHES et FÊTES toute la journée.

CYCLES marque UNION réputés les plus solides, depuis 285 fr. MACHINES à coudre à pédalier, syst. Singer 400 fr.

5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens Louis LENOIR, constructeur, 19, rue Vauban, BORDEAUX

A LA SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola à CAHORS

On se charge de tous les frais pour la vente de tous objets moyennant dix 0/0.

A vendre : Un fusil de chasse et un matériel de petite épicerie. S'adresser : 62, rue E. Zola, CAHORS.

ACCORDEONS Catalogue illustré en couleurs. Prix : 4 fr. DEDENIS, f. Brive (Corrèze)

COMPTABILITÉ

Mise à Jour, Inventaires, Bilans Déclarations fiscales

Par Expert-Comptable

Se rend à domicile — Prix modérés

S'adresser au Bureau du Journal

AIL Echalottes, Oignons, Bulbilles, greffes asperges et toutes semences. Important Stock à solder. Prix réduits. Auguste CHAUVET, LE THOR (Vaucluse).

Imprimerie COUESLANT (Personnel intéressé)

ACHAT, VENTE de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils

23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à Gabriel RIO. BLANC, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à M. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

VOYAGEUR en titre

un chiffre d'affaires est demandé par la Grande Distillerie ROUX & TURIN, à LIMOGES.

Marché de La Villette

26 janvier 1922

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES, RENVOI, and PRIX PAR 1/2 KIL. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

OBSERVATIONS. — Vente très difficile sur les bœufs, moutons et veaux, calme sur les porcs.

Le co-gérant : M. DAROLLE

Etudes de M^e BROQUIN, notaire à Bagnac (Lot) et de M^e G. FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), successeur de son père.

VENTE SUR LICITATION DE DIVERS IMMEUBLES

Situés sur la commune de MONTREDON (Lot)

Adjudication fixée au DIMANCHE DIX-NEUF FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à DEUX HEURES du soir, en la Mairie de Montredon (Lot).

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le neuf décembre mil neuf cent vingt-un, enregistré et signifié.

Il sera procédé le DIX-NEUF FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-DEUX à DEUX HEURES du soir, en la mairie de Montredon (Lot) et pardevant Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, à ces fins commis, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté ayant existé entre Marie ESPINASSE et Cyprien DELSOL, ainsi que de la succession de ce dernier, en son vivant, propriétaire-cultivateur à Plancaet, commune de Montredon.

A la requête de : 1° Madame Noémie DELSOL, sans profession, épouse de Monsieur TOCABEN et de celui-ci qui l'assiste et l'autorise, demeurant et domiciliés ensemble à Levallois-Perret (Seine), rue Rivay, numéro 11 ;

2° Monsieur Edouard DELSOL, négociant, demeurant et domicilié à Levallois-Perret, rue Voltaire, numéro 50, poursuivants

ayant Maître FONTANGES pour avoué, D'une part.

En présence ou eux dûment appelés de : 1° Monsieur PLANQUE, syndic de faillite, demeurant à Paris, numéro 6, pris en qualité de syndic de faillite de Monsieur Eugène DELSOL, en son vivant demeurant à Houilles, rue Hoche, numéro 95, déclarée par jugement du Tribunal de commerce de la Seine, en date du vingt janvier mil neuf cent quatorze.

2° Madame Marie ESPINASSE, sans profession, veuve de Monsieur Cyprien DELSOL, demeurant et domicilié à Plancaet, commune de Montredon ; 3° Madame Albine DELSOL sans profession, épouse de Monsieur AURIAC Félix, propriétaire-cultivateur, et de ce dernier pris tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Montredon, co-licitants ayant Maître FONTANGES pour avoué, D'autre part.

DÉSIGNATION DES Immeubles à vendre LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

Ces immeubles seront vendus en un seul lot, comprenant :

1° divers immeubles en nature de châtaigneraies, pré, terres, paraissant portés au plan cadastral de la commune de Montredon, sous les numéros 156 p, 168, 169, 172, 173, 176 de la section C, lieu dit « Pech Mége » pour une contenance totale de trois hectares treize ares vingt-cinq centiares environ et un revenu imposable de trente-deux francs vingt-cinq centimes ; 2° un immeuble en nature de châtaigneraie, paraissant porté au plan cadastral de cette commune sous le numéro 201 de la section C, lieu dit « Lafage et Bois-Bas », pour une contenance de soixante-trois ares soixante centiares envi-

ron et un revenu matriciel de six francs dix centimes ;

3° un enclos composé de maison, sol de maison et terre paraissant porté au plan cadastral de la commune de Montredon, sous les numéros 479, 479 et 480 p de la même section C, lieu dit « Plancaets », pour une contenance de deux ares vingt-cinq centiares environ et un revenu imposable de trente-trois francs soixante-quinze centimes pour la propriété bâtie et de treize francs pour la propriété non-bâtie ;

4° un immeuble en nature de châtaigneraie et terres, paraissant porté au plan cadastral de ladite commune de Montredon, sous les numéros 489 et 489 bis, 504 et 505 de la section C, lieu dit « Champ Grand et Théronde », pour une contenance de un hectare quarante-huit ares quatre-vingt-dix centiares environ et un revenu imposable de seize francs quatre-vingt-quinze centimes ;

5° un immeuble en nature de pré, paraissant porté au plan cadastral de la commune de Montredon, sous les numéros 490 et 492 de la section C, lieu dit « Plancaets » et les « Coupigneries », pour une contenance de trente-sept ares soixante-dix centiares environ et un revenu imposable de sept francs cinquante-quatre

6° un immeuble en nature de pré et terres, porté au plan cadastral de la commune de Montredon, sous le numéro 517, lieu dit « Champ Grand et Plancaet » et numéros 518 et 519, lieu dit « Champ Grand et la Litre », pour une contenance ensemble de quarante-huit ares cinquante centiares environ et un revenu matriciel de six francs soixante-cinq centimes ;

7° un immeuble en nature de terre, porté au plan cadastral de ladite commune de Montredon, sous le numéro 546 de ladite section C, lieu dit « Champ Grand et Bouffaries », pour une contenance de treize ares cinquante centiares et un revenu matriciel de un franc soixante-deux centimes ;

8° un immeuble en nature de terre, porté au plan cadastral de cette même commune, sous le numéro 504 de la section C, lieu dit « La Bénadie et le Trou », pour une contenance de neuf ares et un revenu imposable de un franc huit centimes ;

9° un immeuble en nature de terre, porté au plan cadastral de ladite commune de Montredon, sous le numéro 575 de la même section C, lieu dit « La Bénadie et le Champ du frêne » pour une contenance de dix-huit ares dix centiares et un revenu matriciel

de deux francs dix-sept centimes ;

10° Divers immeubles en nature de terres, portés au plan cadastral de la commune de Montredon, sous les numéros 584, 585, 592 de ladite section C, lieu dit « La Bénadie », pour une contenance totale de quarante-trois ares dix centiares environ et un revenu matriciel de cinq francs dix-huit centimes ;

11° un immeuble en nature de terre, paraissant figurer au plan cadastral de ladite commune de Montredon, sous le numéro 606 p de la section C, lieu dit « La Bénadie et Triadou », pour une contenance de trois ares vingt-cinq centiares et un revenu matriciel de trente-neuf centimes ;

12° un immeuble en nature de terre, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Montredon, sous le numéro 641 de la section C, lieu dit « Puech du frêne », pour une contenance de cinquante-cinq ares trente centiares et un revenu matriciel de treize francs vingt-sept centimes.

Tous ces immeubles situés sur la commune de Montredon (Lot) seront vendus tels qu'ils se présentent et se comportent, en un seul lot, sur la mise à prix de huit mille francs, 8.000 fr.

venir à la vente, dressé par Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, commis à cet effet, a été déposé en l'étude dudit Maître BROQUIN où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-énoncés en un seul lot, composé de la manière ci-dessus indiquée et sur la mise à prix de huit mille francs, ci... 8.000 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait, certifié véritable Figeac, le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-deux.

G. FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître BROQUIN, notaire à Bagnac, et à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, avenue de la Gare.

Le cahier des charges pour par-